

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 27 JUILLET 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 27 juillet 2018 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Ève Allain, Sylvie Blais, Mireille Langlois
Monsieur Marc-Aurèle Blais
Messieurs Hartley Lepage et Denis Langlois sont absents de la présente séance.

Était également présente à cette séance, madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du Code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 9h30.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-355
POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu à l'unanimité que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire du 27 juillet 2018 et autorisent la discussion et la prise de décision sur les sujets suivants:

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01- Adjudication de la soumission pour l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse ;
- 02- Proposition de services du Groupe SCE ;
- 03- Pont de Clemville ;
- 04- Plan de localisation de la route menant au Complexe municipal ;
- 05- Aqueduc et égout, secteur Gascons ;
- 06- Bazar annuel de la Paroisse de Chaleur Bay et Église anglicane St. James ;
- 07- Réseau collectif ;
- 08- Achat de bottes pour les journaliers occasionnels ;
- 09- Ciment McInnis - Eau ;
- 10- Modification du règlement de zonage 2017-06 ;
- 11- Stabilisation du talus à la route du Capitaine-Fournier ;
- 12- Devis pour appel d'offres pour les trottoirs et accotements pavés
- 13- Période de questions ;
- 14- Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-356
ADJUDICATION DE LA SOUMISSION
ACHAT D'UNE CHARGEUSE RÉTROCAVEUSE

ATTENDU QU'un appel d'offres a été demandé, par le biais du Service électronique d'appel d'offres et le journal «Le Havre» pour l'achat d'une chargeuse rétrocaveuse ;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions le 30 mai 2018, deux soumissions ont été déposées soient:

- Toromont CAT au montant de 193 100,51 \$, taxes incluses
- Nortrax Québec au montant de 194 307,75 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'approbation du règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission est non conforme selon les exigences minimales demandées concernant les spécifications techniques du véhicule ;

ATTENDU QUE le comité recommande la soumission de Nortrax Québec inc. conforme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte, sous la recommandation du comité, la soumission conforme de Nortrax Québec inc. au montant de 194 307,75 \$, taxes incluses pour la fourniture et la livraison d'une chargeuse rétrocaveuse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-357
PROPOSITION DE SERVICES - GROUPE SCE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la proposition de services du Groupe SCE pour établir un diagnostic organisationnel et ce, au montant de 9 900 \$, taxes en sus pour les phases 1 et 2 de la proposition. Les frais et le temps de déplacement et de repas sont à la charge de la municipalité ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la proposition de service du Groupe SCE pour l'élaboration et la révision de la structure de rémunération au niveau des cadres et ce, pour un montant de 7 575 \$, taxes en sus. . Les frais et le temps de déplacement et de repas sont à la charge de la municipalité ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-358
PONT 01342 DE LA ROUTE DE CLEMVILLE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate le directeur des travaux publics à communiquer avec le ministère des Transports pour une évaluation de l'état du pont numéro 01342 situé à la route de Clemville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-359
PLAN DE LOCALISATION
ROUTE MENANT AU COMPLEXE MUNICIPAL

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate la firme Leblanc Services d'Arpentage et Géomatique inc. pour effectuer un plan de localisation de la route menant au Complexe municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-360
AQUEDUC ET ÉGOUT - SECTEUR GASCONS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'infrastructure municipales d'eau (PRIMEAU) - sous-volet 1.1, une demande d'aide

financière a été soumise le 16 juillet 2015 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le projet d'alimentation et de distribution d'eau potable, de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées, secteur Gascons ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a jugé prioritaire notre demande et qu'ainsi elle a été retenue à des fins d'aide financière au sous-volet 1.1 du PRIMEAU pour un coût maximal admissible pouvant atteindre un montant de 26 613 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux modalités en vigueur du PRIMEAU, la prochaine étape consistera en la confection des plans et devis pour construction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la firme France Thibeault, expert-conseil pour la préparation d'un devis d'appel d'offres de services professionnels et ce, afin de mandater une firme d'ingénieur pour la réalisation des plans et devis du projet d'alimentation, de distribution de l'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**BAZAR ANNUEL - PAROISSE DE CHALEUR BAY/
ÉGLISE ANGLICANE ST. JAMES**

La municipalité de Port-Daniel-Gascons ne peut accorder un don aux fabriques.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-361
RÉSEAU COLLECTIF**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à obtenir les services de Navigue.com pour régler la problématique du système informatique, incluant les courriels de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-362
ACHAT DE BOTTES - JOURNALIERS OCCASIONNELS**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise aux journaliers occasionnels de la voirie un montant maximum de 190 \$, taxes en sus pour l'achat d'une paire de bottes de sécurité, sauf pour monsieur Euclide Morin, qui termine de travailler cette année, un montant autorisé du 1/3 de 190 \$, taxes en sus. Il est à noter que ce montant est alloué pour une période de trois ans mais qui peut être modifié à la signature de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-363
CIMENT MCINNIS - EAU**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise Ciment McInnis à utiliser l'eau de la municipalité au tarif mentionné selon le règlement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-364
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-06

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'accord pour modifier le règlement de zonage numéro 2017-06 à l'annexe J: Grilles des spécifications afin d'inclure la classe d'usage C9 qui se décrit comme suite selon le chapitre 5 du même règlement:

- 5.4.9 Classe d'usages «C9 – Poste d'essence»
La classe d'usages «C9 – Poste d'essence» comprend les commerces dont l'activité principale est de vendre au détail du carburant pour des véhicules motorisés et du propane

Cette modification doit être apportée pour les zones 38 CH, 40 CH, 44 C, 45 CH, 46 CH et 50 CH

POUR CETTE CONSIDÉRATION, Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons propose la modification du règlement de zonage numéro 2017-06 concernant les zones énumérées ci-dessus ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons confirme que l'usage C9 est inclus dans les zones 46 CH et 50 CH parce que deux commerces sont déjà en opérations dans cesdites zones.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-365
STABILISATION DU TALUS
ROUTE DU CAPITAINE-FOURNIER

Dans le cadre des problématiques de stabilisation du talus aux abords de la route du Capitane-Fournier, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la proposition de services professionnels de la firme Tertra Tech au montant de 9 825 \$, taxes en sus pour la réalisation d'une étude afin de proposer des solutions et travaux à envisager sur cette route.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-366
DEVIS POUR APPEL D'OFFRES
TROTTOIRS ET ACCOTEMENTS PAVÉS

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la proposition de services professionnels de la firme Tetra Tech pour la réalisation de deux devis pour les appels d'offres des travaux de réfection d'un lot de trottoirs en béton et du pavage de deux accotements de la route de la Rivière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-07-367
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Marie-Ève Allain à 10h08.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet
Dir. générale/sec. trésorière